



Non à la violence au travail !

Êtes-vous confronté(e) à des actes de violence ou d'intimidation au travail, ou est-ce le cas d'un(e) de vos collègues ? Si vous répondez par l'affirmative, vous pouvez agir pour les éradiquer.

La violence au travail augmente à travers le monde en raison de la concurrence qui accroît la pression sur les individus au travail. Les personnels du transport sont particulièrement exposés à la violence physique et non-physique, qui inclut des agressions liées au sexe, à la race ou à la religion.

Les actes de violence peuvent être commis par différents types de personnes dont : passagers, personnes déterminées à commettre des délits, autres ouvriers du transport, chefs, responsables, employeurs ou personnes investies de pouvoir au sein d'instances gouvernementales. Il peut s'agir d'un acte ponctuel ou dans la durée.

Comportement abusif

Des passagers attendent le bus pour aller au travail, debout sous la pluie car il n'y a pas d'abribus. Le bus n'est pas à l'heure et s'ils arrivent en retard au travail, ils risquent de perdre une partie de leur salaire. Bien plus tard que l'heure prévue, des bus passent devant eux sans s'arrêter car il y a déjà trop de monde à bord. Un bus finit par arriver et les passagers, alors très en colère, font des menaces contre le personnel.

Harcèlement sexuel

Des agents de guichet tentent d'éviter leur responsable car il fait constamment des remarques à connotation sexuelle et essaie de se retrouver seul avec les agents féminins. Il offre soi-disant de meilleures conditions de travail en échange de certaines 'faveurs'. Son supérieur hiérarchique, bien qu'au courant de la situation, n'a rien fait pour remédier à ce problème.

Brimades

Chaque fois que Jean fait l'équipe de nuit, le chef d'équipe le rabaisse devant ses collègues. Ce n'est pas de sa faute s'il boîtit et il arrive généralement à supporter de telles moqueries, mais ce qui lui déplaît le plus c'est le fait que ses collègues rient avec le chef d'équipe au lieu de le soutenir.

Que pouvez-vous faire ?

- **Notifiez chaque incident**

La violence n'est pas un problème auquel vous devriez faire face seul(e). Veuillez donc à le signaler immédiatement à votre employeur et à votre syndicat.

- **Parlez de la violence**

Il est important de parler de la violence au travail avec vos collègues. Ensemble, vous pouvez échanger vos connaissances et expériences respectives et les rassembler pour permettre à votre syndicat de trouver des moyens de résoudre les problèmes auxquels vous êtes tous confrontés.

- **Mobilisez-vous contre la violence**

Participez à la campagne de votre syndicat contre la violence, le cas échéant, et s'il ne s'est pas mobilisé dans ce sens, demandez-lui de déployer une campagne pour exiger que ce problème soit résolu. Cela peut prendre la forme d'accords avec votre employeur pour fournir une protection adéquate au personnel, introduire des dispositions de sécurité, ainsi que faire pression sur le gouvernement pour modifier les réglementations.

- **Agissez collectivement**

Devenez membre d'un syndicat actif. C'est la meilleure chance pour un travailleur ou une travailleuse d'améliorer les conditions sur le lieu de travail. En l'absence de syndicat sur votre lieu de travail, demandez à d'autres travailleuses et travailleurs du transport s'ils sont membres d'un bon syndicat et, si c'est le cas, vous pourriez alors l'aider à recruter des membres sur votre lieu de travail. Vous pouvez également contacter une association ouvrière locale pour lui demander son soutien.

Il faut mettre fin à la violence au travail. Ensemble, nous pouvons trouver une solution.

La Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) a produit un fascicule à l'intention des activistes contre la violence au travail. Contactez votre représentant(e) syndical(e), si vous souhaitez soutenir la campagne « Non à la violence au travail ! »

ITF House, 49-60 Borough Road, Londres, SE1 1DR

Tél: +44 (0) 20 7403 2733 Fax: +44 (0) 20 7357 7871 E-mail: mail@itf.org.uk

Web: www.itfglobal.org/urban-transport/notoviolence.cfm

Pour des précisions sur les bureaux régionaux de l'ITF, voir :
www.itfglobal.org/about-us/region.cfm

